

**RESUME DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2006**

**PRESENTS : MM** André DRICOT, **Bourgmestre-Président**;  
Michel PAULY, Sabine MAGIS, Pascal JACQUIEZ, **Echevin(e)s**;  
André BELOT, André DERENNE, ~~Christian HERNOUX~~, ~~Xavier MAGAIN~~,  
Didier MOREAU, Georges DE COSTER, Hervé HASQUIN,  
**Conseillers Communaux** ;  
M-P FAYS, **Secrétaire Communale**.

---

**SEANCE PUBLIQUE**

Il est 20 h 00'. La séance est ouverte.

Les points sont votés à l'unanimité à l'exception des points 1,2 et 7.

---

**LE CONSEIL,**

**1°) Modifications budgétaires Ordinaire N° 1 et extraordinaire N° 2 -  
Approbation**

Approuve par 8 oui et 1 non (P.JACQUIEZ n'est pas d'accord avec l'augmentation des postes travaux) les modifications budgétaires ordinaire n°1/2006 et extraordinaire n° 2/2006 . A l'ordinaire la MB rencontre le même équilibre qu'au budget initial, grâce à l'aide du plan tonus.

A l'extraordinaire, elle présente un boni de 571, 081 € sur l'exercice propre et un boni de 17.362,56 € sur le général.

---

**2°) Plan triennal 2004-2006 - Travaux de voirie à la rue de Fombay -  
Approbation du projet et du cahier des charges - Choix du mode de  
passation du marché - Demande des subsides au Ministre compétent**

Approuve par 8 oui et 1 non (P. JACQUIEZ) le projet et le cahier des charges pour la réfection de la rue de Fombay à Romerée, repris au plan triennal 2004 - 2006. Il choisit comme mode de passation du marché l'adjudication publique et décide de demander les subsides au Ministre compétent.

---

**3°) Accueil extrascolaire - Construction d'un préau à l'école de Gimnée -  
Changement du mode de passation du marché et relance de la procédure**

Décide de changer le mode de passation du marché pour la construction d'un préau à l'école de Gimnée dans le cadre de l'accueil extra-scolaire. Il choisit la procédure négociée sans publicité.

---

4°) **Accueil extrascolaire 2005 - Travaux de rénovation à l'école de Matagne-la-Petite - Approbation du contrat d'étude - Désignation du coordinateur Sécurité et Santé**

Approuve le contrat d'étude et désigne le coordinateur Sécurité et Hygiène pour la rénovation de l'ancienne école de Matagne-la-Petite dans le cadre de l'accueil extrascolaire 2005.

---

5°) **Réseaux de distribution d'eau - Travaux d'extension à la rue de Givet à Matagne-la-Petite - Souscription de 1780 parts sociales**

Souscrit 1780 parts sociales dans le réseau de distribution d'eau pour les travaux d'extension à la rue de Givet à Matagne-la-Petite.

---

André DERENNE demande au Président une suspension de séance de 5 minutes.

---

6°) **Terrains communaux - Cession de Madame M. HOTTIAUX (Vve M. PREUMONT) à sa fille Madame Marylène PREUMONT**

Accepte la cession des terrains de Madame HOTTIAUX (Vve PREUMONT) à sa fille Marylène PREUMONT.

---

7°) **Frais de téléphonie mandataires - Octroi d'un forfait de remboursement à concurrence de 150 euros**

Octroie par 7 oui et 2 abstentions ( D. MOREAUX, H.HASQUIN) un forfait de remboursement de frais téléphoniques aux mandataires à concurrence de 150,00 € l'an.

---

8°) **Garage communal à Gochenée - révision de la procédure de vente**

Décide de ne pas vendre le garage communal rue de Doriémont à Gochenée mais de le louer à raison de 30,00 € par mois à Monsieur LAMBERT.

---

9°) **Echange terrains forestiers avec Mr. ROSETTO - Modification de l'estimation.**

Prend acte qu'une erreur de calcul a été constatée dans l'estimation de la valeur du bois. L'estimation de la valeur totale (valeur d'avenir comprise) des bois croissants sur les parcelles communales à Romerée est de 252.351,12 € et non 236.622,48€.

La différence entre la valeur estimée des bois croissants à Romerée et ceux croissants à Gimnée est donc de 78.919,44 € et non 63.190,78 €. Messieurs MOREAU, HASQUIN, JACQUIEZ et DERENNE ne trouvent pas normal que Messieurs BELOT et DE COSTER aient reçu Monsieur SCOHY avec le Bourgmestre dans le cadre de l'échange de terrains avec Monsieur ROSETTO . Ce à quoi, Monsieur le Bourgmestre répond qu'ils ont contacté Monsieur SCOHY parce que Messieurs BELOT et DE COSTER avaient constaté une erreur dans l'estimation.

---

A la demande des Conseillers, Monsieur le Président suspend la séance à 21 h 10' afin de permettre au comité des fêtes et aux habitants de Gochenée de s'exprimer sur la demande émanant de la SC « Habitations de l'Eau Noire » pour disposer de l'étage de la salle des fêtes pour y faire un troisième logement social.

---

La séance reprend à 21 h 30'

---

**10°) Habitations de l'Eau Noire - Mise à disposition du logement communal, sis route de Biesme, 5 à Gochenée pour y créer 3 logements - révision de la décision du Conseil du 16 mars 2006**

Décide de ne plus céder le rez-de-chaussée de l'habitation sise 5 route de Biesme à la S.C. « Habitations de l'Eau Noire ». Il cède à la place l'étage de tout le bâtiment.

Le comité des fêtes disposera de tout le rez de chaussée , habitation comprise , ce qui leur permettra d'aménager une cuisine. La SC « Les Habitations de l'Eau Noire » disposera de tout l'étage pour y créer deux logements sociaux. Le plafond défectueux de la salle des fêtes sera ainsi réparé et isolé pour permettre la création de deux logements sociaux.

---

**SEANCE  
A HUIS CLOS**

---

**LE CONSEIL,**

**11°) Ratification désignation Monsieur S. COLLARD, Secrétaire Communal ff en remplacement de Madame FAYS, en congé - octroi de l'allocation de suppléance**

Ratifie la désignation de Monsieur S. COLLARD en qualité de Secrétaire Communal ff en remplacement de Mme M-P. FAYS en congé et lui octroie l'allocation de suppléance.

---

**12°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 30/05/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Madame Christelee PAULET, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Jacqueline HAYARD, en congé de maladie**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 30 mai 2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Madame Christelle PAULET, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Jacqueline HAYARD, en congé de maladie.

---

**13°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 30/05/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Mademoiselle Marielle HERNOUX, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Jacqueline HAYARD, en congé de maladie**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 30 mai 2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Mademoiselle Marielle HERNOUX, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Jacqueline HAYARD, en congé de maladie.

---

**Il est 21 h 45'. La séance est levée.**

---

**PAR LE CONSEIL,**

**La Secrétaire,  
(sé)M-P. FAYS**

**Le Bourgmestre,  
(sé)A. DRICOT**